

**SÈVRES**



HAUTS-DE-SEINE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 décembre 2007**

**1°/ Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2007.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

N'appelant pas d'observations particulières, **le compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.**

**2°/ Communication sur l'incendie du Gymnase des Cent Gardes.**

**Rapporteurs : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET  
Monsieur FORTIN**

A titre liminaire, le Maire rappelle que le 7 novembre 2007, en début d'après midi, un feu s'est déclaré dans la salle des agrès, au niveau moins deux du gymnase des Cent Gardes, alors qu'une entreprise travaillait pour le changement des coussins en mousse qui garnissent la fosse des agrès. Il précise que les causes du sinistre sont désormais connues, même s'il reste encore des responsabilités à clarifier. La police enquête toujours pour savoir si le feu a pris à cause de négligence d'un ouvrier, d'un problème électrique ou pour une autre raison.

Le Maire souligne que l'évacuation du gymnase et des logements situés au-dessus de ce dernier s'est faite de manière rapide et ordonnée ; il ajoute que les appartements ont pu être rapidement réintégrés. Toutefois, quatre appartements au premier étage ont été très touchés par le sinistre, notamment par des mouvements de cloisons, des fissures et des carrelages cassés ; une des familles concernées, qui était en vacances au moment de l'incendie, a été immédiatement prévenue. Une autre famille a préféré aller chez des amis puis a été relogé seulement pour une nuit, dans la mesure où elle a préféré se dépanner autrement par la suite ; de même, une autre famille a préféré aller chez des amis.

Le Maire rappelle que le gymnase des Cent gardes est l'installation sportive la plus fréquentée de la Ville avec plus de 3 500 personnes par semaine ; il précise que tout est allé très vite à la suite de ce sinistre puisque l'expert d'assurances est venu sur les lieux le soir même. Un expert d'assuré chargé de représenter la Ville et rémunéré par la compagnie d'assurances, a été désigné. La copropriété a son propre expert. Les experts pourront déterminer les dommages à la charge de chaque partie et accélérer la procédure.

S'agissant des aspects techniques, le Maire précise que selon le rapport du bureau de contrôle, les structures des bâtiments ne sont pas fondamentalement touchées et qu'il n'y a pas de restriction à habiter dans les appartements situés au-dessus du gymnase, bien que ces derniers aient été fortement dégradés par l'incendie.

Le Maire informe également les Conseillers municipaux qu'une partie du gymnase commence à être nettoyée, dans la mesure où les experts se sont entendus et ont donné leur accord ; il précise que l'objectif est de permettre l'ouverture des petites salles du gymnase fin janvier 2008. Concernant l'ouverture des deux grandes salles, il estime que cela prendra plus de temps, les parties endommagées qui relèvent de la Ville et de la copropriété sont importantes.

Pour conclure, le Maire souligne la forte mobilisation pour trouver des solutions de remplacement, de tous les services municipaux, de Dynamic-Sèvres, des clubs sportifs ainsi que des Villes voisines.

Le Maire donne la parole à M. FORTIN.

M. FORTIN rappelle qu'il y a plus de 3 500 personnes qui fréquentent le gymnase chaque semaine sur 150 créneaux horaires, pour 30 disciplines. L'ensemble des clubs a été informé de la situation le jour même, ce qui a permis d'organiser une première réunion de travail, afin de trouver des solutions de remplacement, dès le samedi suivant. A cet égard, il remercie, notamment, les services municipaux, les paroisses, catholique et protestante, ainsi que le Syndicat mixte pour les activités nautiques, sportives et de loisirs, pour avoir, entre autre, prêté des salles pour l'exercice d'activités sportives.

De même, M. FORTIN souligne le soutien des Villes voisines, notamment, Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon et Viroflay mais aussi des associations comme Dynamic-Sèvres, qui a permis le redémarrage de toutes les activités sportives dans un délai de dix jours.

Enfin, M. FORTIN précise que l'essentiel des activités devraient redémarrer en janvier 2008, à l'exception de celles qui ont lieu dans la grande salle et dans la salle qui a brûlé.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal prend acte de la communication sur l'incendie du Gymnase des Cent Gardes.**

**3°/ Budget communal – Approbation du budget primitif pour l'exercice 2008.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, Mme ROSSI s'abstenant et M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A titre introductif, M. DETOLLE précise que le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 s'inscrit dans le prolongement de l'action municipale de ces dernières années, et des orientations budgétaires approuvées par le Conseil municipal le 11 octobre dernier.

M. DETOLLE souligne que le projet de budget, afin de répondre aux besoins des sévriens, s'articule autour des principes suivants :

- ✓ une stabilité des taux d'imposition à leur niveau actuel,
- ✓ une rigueur de gestion des dépenses de fonctionnement courantes,
- ✓ le maintien d'un autofinancement important contribuant à financer les dépenses d'équipement,
- ✓ un maintien du volume des crédits de paiement permettant la poursuite des programmes d'investissement engagés sur l'ensemble du territoire de la Ville,
- ✓ l'utilisation d'une partie de la capacité d'emprunt de la Ville reconstituée ces dernières années.

S'agissant des recettes de fonctionnement, M. DETOLLE indique qu'elles sont évaluées à 30,13 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2007. Il souligne que le projet de budget a été établi sur la base d'une stricte stabilité des taux d'imposition en 2008. Il ajoute qu'entre 1996 et 2006, l'augmentation des taux ménages à Sèvres aura été inférieure à 0,5 %, alors que dans le même temps les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pratiquée par la moyenne des Communes de 20 000 à 50 000 habitants, a augmenté de 20 % et que l'évolution des prix à la consommation a été d'environ 15 %.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, M. DETOLLE précise que la dotation globale de fonctionnement communale ne devrait augmenter que de 0,86 % en 2008 par rapport au montant notifié en 2007. Il ajoute que les autres dotations et participations enregistrent une hausse sensible, en particulier les recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) au titre des établissements Gévelot, Beauregard et Cristallerie, dont les capacités d'accueil ont été améliorées.

M. DETOLLE fait remarquer que le montant des redevances, des participations et des droits des services est en légère baisse, notamment, en raison de la liberté de choix laissée aux familles en ce qui concerne la capacité d'adapter les contrats de garde de leurs enfants à leurs besoins effectifs. Il ajoute que les versements de la Communauté d'agglomération du Val de Seine resteront stables en 2008.

Ensuite, M. DETOLLE précise que les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 27 622 689 € pour 2008 contre 26 280 393 € au BP 2007 et comprennent principalement :

- ✓ Les charges de personnel et assimilées pour un montant de 15 343 569 € en 2008 ; à cet égard, M. DETOLLE souligne que l'objectif de maîtrise de la masse salariale que s'est fixé la Municipalité depuis plusieurs années, a conduit à une modération des charges de personnel en 2008.

- ✓ Les charges à caractère général, comprenant l'ensemble des dépenses des frais d'administration générale comme les fluides, les redevances, les loyers et charges, les redevances impôts et taxes, et les dépenses liées à l'activité des services comme les fournitures et l'acquisition de matériel, les contrats de maintenance et les différentes prestations de services avec les entreprises, les travaux d'entretien des bâtiments communaux. Il précise que ces charges évoluent sous l'effet de nombreux facteurs (indexation des contrats, inflation ...), affectant les dépenses liées au nettoyage et d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux, ainsi que les dépenses d'énergie et de fluides ( 1 108 180 €).
- ✓ Les subventions aux Associations versées par la Ville font l'objet d'une délibération séparée qui en précise le contenu par bénéficiaire. L'augmentation prévisionnelle constatée, soit un peu plus de 2 %, est très légèrement supérieure au taux d'inflation retenu dans le projet de loi de finances pour 2008.

Pour conclure sur la section de fonctionnement, M. DETOLLE ajoute que les charges financières devraient rester stables en 2008, sauf détérioration importante des taux sur les marchés financiers suite à la crise des « sub-prime ». Les charges financières sont ainsi évaluées à 573 000 € pour 2008.

Ensuite, M. DETOLLE précise que les recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 360 000 € pour le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2006,
- ✓ 90 000 € pour la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.),
- ✓ 120 000 € pour le produit des amendes de police,
- ✓ 40 800 € en subventions d'équipement à recevoir de l'Etat (réserve parlementaire).

En ce qui concerne l'autofinancement dégagé, M. DETOLLE affirme que pour continuer à financer dans de bonnes conditions sa politique d'investissement, la Ville s'efforce de maintenir une dynamique soutenue de l'autofinancement. Cela est possible à la double condition de bénéficier d'une croissance régulière des produits et de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement, dans un environnement qui tire les dépenses vers le haut. Le solde disponible entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement contribue ainsi à financer les investissements de la Ville. Compte tenu des différentes hypothèses décrites dans le rapport de présentation du budget primitif, il souligne que l'autofinancement inscrit au BP 2008 s'établit à 2 506 330 €.

M. DETOLLE précise que le niveau de l'emprunt prévisionnel inscrit au BP 2008 s'établit à 4 550 000 €. Il constate que grâce aux efforts accomplis par la Ville ces dernières années, celle-ci a eu un endettement stable, en ne contractant pas d'emprunt nouveau depuis fin 2005 et en réaménageant une grande partie de sa dette. La Ville a une capacité d'endettement qui lui permet aujourd'hui de faire face à de grands projets d'investissement par le biais du recours à l'emprunt, et cela sans mettre en péril sa santé financière.

A titre d'exemple de dépenses d'équipement, M. DETOLLE note que différentes études sont inscrites au budget, notamment un diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux, un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes

handicapées, ainsi qu'une étude pour la réfection de la toiture et du chauffage à l'école maternelle Gambetta.

M. DETOLLE précise que depuis 2006, le versement des subventions d'équipement à des tiers sont imputées directement en section d'investissement. En 2008, le montant des subventions d'équipement versées, et dont la charge est étalée sur 5 ans ou 15 ans selon qu'elles concernent des organismes publiques ou privés, s'élève à 293 000 €. Il souligne que les principales subventions seront versées en 2008 aux organismes suivants :

- ✓ à la Brigade des sapeurs pompiers de Paris au titre du contingent d'incendie (122 000 €),
- ✓ à la SEMI-SEVRES au titre de la tranche 2008 de la réhabilitation des logements sociaux (52 900 €),
- ✓ à l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour les travaux de rénovation de la route forestière de la Mare au faisans (100 000 €).

Au titre des dépenses de travaux et d'entretien courant du patrimoine, M. DETOLLE indique que l'année 2008 sera marquée par la poursuite d'opérations déjà engagées en 2007, à savoir la restructuration et la rénovation de l'Hôtel de Ville, la création d'une Maison des entreprises et de l'emploi, la création de la Maison de la famille et le démarrage des travaux de reconstruction et de réhabilitation de l'école primaire Croix-Bosset.

M. DETOLLE ajoute que les priorités en matière d'équipement sont les suivantes :

- ✓ L'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux, notamment de l'Hôtel de Ville.
- ✓ L'opération de reconstruction de l'école Croix-Bosset, qui débutera en février/mars 2008 par les travaux d'installation de l'école provisoire, qui devrait être achevée pour accueillir les élèves à partir de la rentrée scolaire de septembre 2008-2009.
- ✓ Les actions en faveur de l'aide aux familles, avec l'ouverture en 2008 de la Maison de la famille, qui s'installera dans l'ancienne salle de danse située au-dessus du parking du théâtre. Ce lieu de plus 300 m<sup>2</sup> permettra d'accueillir, dans des conditions permettant une meilleure confidentialité, les couples, familles, seniors, enfants et adolescents, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
- ✓ Les actions en faveur de l'emploi et de l'activité économique, avec la création au centre Jean-Carmet, d'une plate-forme de la Maison des entreprises et de l'emploi destinée à mobiliser tous les partenaires dans le domaine de l'emploi du développement économique et de la création d'entreprises, dans le but de favoriser une meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'emploi. Cette structure, qui est en cours de réalisation, devrait être achevée au cours du premier trimestre 2008. S'agissant de son financement, elle bénéficiera également de subventions des différents partenaires (Etat, Conseil Général des Hauts-de-Seine et Communauté d'agglomération).
- ✓ Les actions en faveur de la prévention et de la sécurité, avec la sécurisation de l'Hôtel de Ville et du Centre Technique Municipal, notamment, par l'installation de systèmes de vidéosurveillance. Il ajoute que d'autres bâtiments communaux accueillant du

public feront l'objet progressivement d'un audit de sûreté et de mesures de sécurisation.

- ✓ La maintenance et l'amélioration du patrimoine bâti, notamment par l'amélioration des bâtiments et des équipements communaux, ainsi que par des aménagements de la voirie. Il précise que ces équipements doivent faire l'objet chaque année de travaux d'entretien réguliers, de mises aux normes, de modernisation des prestations et des services fournis, qui concourront toutes à maintenir la qualité du service rendu aux sévriens.

Pour conclure, M. DETOLLE considère que le projet de budget présenté montre la rigueur de la gestion des dépenses de fonctionnement courante, le maintien d'un volume important de crédits de paiement permettant la poursuite des programmes d'investissement, la stabilité des taux d'imposition depuis quatre ans et le maintien d'un autofinancement important contribuant à financer les dépenses d'équipement.

A la suite du rapport de présentation de M. DETOLLE, le Maire donne la parole à M. BLANDIN.

M. BLANDIN, comme lors du débat sur les orientations budgétaires d'octobre dernier, souligne le caractère « lisse » du projet de budget primitif présenté, dans le sens où il n'y a pas de nouveaux projets pour 2008. Il ajoute que dans le compte-rendu de la Commission des finances, il aurait souhaité qu'apparaisse une mention sur le montant de la subvention accordée à Dynamic-Sèvres. Il souligne que les chiffres qu'il annonçait lors de la Commission, se justifiaient par le fait que le document présenté par Dynamic datait de fin septembre et ne portait pas sur l'ensemble de l'exercice.

Le Maire donne la parole à Melle CANDELIER.

Melle CANDELIER, tout en soulignant l'absence de projets novateurs dans le budget, estime qu'il aurait été souhaitable de prendre davantage en considération le problème de l'énergie, et ceci alors même qu'il va y avoir des élections municipales en mars prochain. L'importance dans le budget des coûts d'énergie devrait amener la Ville à lancer très rapidement un plan d'isolations et d'économies d'énergie pour le patrimoine municipal.

Melle CANDELIER précise que le diagnostic de performances énergétiques des bâtiments communaux lancé par la Ville, ne correspond qu'à une obligation légale pour les administrations, d'afficher un certificat de performances énergétiques de ses bâtiments. Ce diagnostic ne va pas permettre d'apporter des solutions pour la réduction des consommations énergétiques. Aussi, elle propose de profiter de cette démarche pour approfondir l'étude dans le sens des économies d'énergies.

Pour conclure, Melle CANDELIER constate que malgré le scepticisme du Ministère de l'intérieur sur l'utilisation des urnes électroniques, la Ville a décidé d'en acquérir deux supplémentaires. Par ailleurs, elle demande comment va être effectué le versement de la subvention au SEL, dans la mesure où l'Association va devenir un établissement public de coopération culturelle (EPCC).

Le Maire donne la parole à Mme ROSSI.

Mme ROSSI affirme que l'absence, lors de la réunion de la Commission de l'urbanisme, d'un représentant de la Commission des finances, a empêché les participants d'avoir une vision exacte du projet de budget présenté et de se prononcer en toute connaissance.

Le Maire répond qu'il y a une seule Commission des finances et qu'il est toujours possible de poser, en séance, des questions auxquelles les services répondent ultérieurement dans le cadre du compte-rendu.

Le Maire ajoute que le problème de l'énergie est de plus en plus prégnant et qu'il n'est pas souhaitable de multiplier les études sans avoir de programmes d'action. Il rappelle que dans le cadre de la Communauté d'agglomération du Val de Seine, un bilan carbone destiné à proposer aux Villes des plans d'actions a été lancé. Il affirme que l'enjeu est important et mérite de prendre le temps de la réflexion et de l'analyse sur les moyens à mettre en œuvre dans le domaine de l'économie d'énergie et leurs utilisation.

S'agissant des urnes électroniques, le Maire précise que la commission installée par le Ministère de l'intérieur va remettre un rapport à la fin du mois, à la suite de l'audition des Villes ayant voté électroniquement en mai dernier. Il rappelle qu'il n'y a eu aucun dysfonctionnement notoire lors des derniers scrutins concernant ce système de vote, dont le principal enjeu est d'améliorer l'organisation des bureaux de vote.

Le Maire informe les Conseillers que la Ville a décidé de créer deux bureaux de vote supplémentaires afin d'avoir une meilleure répartition des électeurs entre les différents bureaux et par conséquent de réduire les délais d'attente. De même, il souligne que l'intérêt de ce système de vote est de permettre la tenue de plusieurs scrutins le même jour, tout en limitant le nombre d'assesseurs ; ainsi, la Ville aura seulement 16 bureaux de vote et non 32. Il précise que l'écran de la machine à voter sera divisé en deux parties, une pour les élections municipales, l'autre pour les cantonales.

Pour conclure sur ce sujet, le Maire considère que le vote électronique est de nature à accélérer le vote des électeurs lorsqu'il y a deux élections le même jour et par conséquent, à renforcer la démocratie par une plus grande participation aux cantonales.

En ce qui concerne le SEL, avant de donner la parole à M. DETOLLE, le Maire précise que la création de l'EPCC ne sera effective que dans le courant de l'année 2008 et, que ce soit sous forme d'Association ou d'établissement public, la structure aura toujours besoin d'une aide financière de la Ville.

M. DETOLLE considère que l'important programme d'investissements engagé par la Ville en 2007 et qui se poursuit en 2008, montre les projets mis en œuvre par la Municipalité. Il estime que le budget n'a pas de caractère « lisse » et que son financement est assuré sans recourir à l'emprunt.

Le Maire précise que l'antenne sévrienne de la Maison des entreprises et de l'emploi devrait être ouverte pour le 5 février 2008.

M. MICHAUD indique, que pour toutes les raisons évoquées précédemment, son groupe votera contre le projet de budget primitif de manière globale.

A la suite de ces observations, le Maire invite les Conseillers municipaux à voter sur le point n° 3 de l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 023 et 042 relatifs aux dépenses de fonctionnement avec 7 voix contre : M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN, M. PUZIN (ayant donné pouvoir à Melle CANDELIER), Mme BERES et Melle CANDELIER et une abstention : Mme ROSSI.**

**Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 70, 73, 74, 75, 013, 76, 77 et 042 relatifs aux recettes de fonctionnement avec 7 voix contre : M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN, M. PUZIN (ayant donné pouvoir à Melle CANDELIER), Mme BERES et Melle CANDELIER et une abstention : Mme ROSSI.**

**Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 20, 204, 21, 23, 16 et 040 relatifs aux dépenses d'investissement avec 7 voix contre : M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN, M. PUZIN (ayant donné pouvoir à Melle CANDELIER), Mme BERES et Melle CANDELIER et une abstention : Mme ROSSI.**

**Le Conseil municipal approuve, à la majorité, les chapitres 13, 16, 10, 021 et 040 relatifs aux recettes d'investissement avec 7 voix contre : M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN, M. PUZIN (ayant donné pouvoir à Melle CANDELIER), Mme BERES et Melle CANDELIER et une abstention : Mme ROSSI.**

**4°/ Affectation des crédits de subvention de fonctionnement inscrits au budget primitif de l'exercice 2008 au profit du CCAS et de la Caisse des écoles, ainsi que des Associations et Organismes de droit privé.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Aucune observation n'étant émise à la suite du rapport de présentation de M. DETOLLE, le Maire invite les Conseillers municipaux à voter sur le point n° 4 de l'ordre du jour.



**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des crédits de subvention de fonctionnement inscrits au budget primitif de l'exercice 2008 au profit du CCAS et de la Caisse des écoles, ainsi que des Associations et Organismes de droit privé.**

**Les Conseillers municipaux, lorsqu'ils sont membres du Conseil d'administration des Associations ou Organismes concernés, ne prennent pas part aux votes.**

**5°/ Création d'un établissement public de coopération culturelle reprenant les activités de l'Association « SEVRES ESPACE LOISIRS » - Adoption des statuts de la société d'économie mixte « Chevalier de Saint Georges » créée à l'initiative de la Ville de Chaville.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A la suite de son rapport de présentation, le Maire donne la parole à M. BLANDIN.

M. BLANDIN rappelle que la Cour régionale des comptes avait indiqué, à l'égard de l'Association « SEVRES ESPACE LOISIRS » (SEL), qu'il y avait un risque de transparence et que son changement de statut était nécessaire.

M. BLANDIN souligne qu'il aurait souhaité que la Ville profite de ce changement de statut pour mettre en place un régime totalement transparent en composant le Conseil d'administration majoritairement, non pas de représentants de la Ville comme c'est le cas en l'espèce, mais de personnalités qualifiées, de représentants du personnel et d'une minorité d'élus.

M. BLANDIN ajoute qu'il aurait été également intéressant d'élargir les activités de l'établissement public « SEL », notamment par la signature d'une charte avec la Ville confiant à celui-ci une mission de créativité plus importante que celle qui est définie dans les statuts présentés.

Enfin, M. BLANDIN demande s'il existe un projet de sous-traiter à la société d'économie mixte (SEM) « Chevalier de Saint-Georges » la commercialisation de spectacles éventuellement créés, proposés et organisés par le « SEL ». Il demande également s'il existe un projet de confier la gestion de l'établissement « SEL » à la SEM.

Le Maire souligne que la présence d'élus dans un Conseil d'administration ne va jamais à l'encontre de la transparence de l'établissement concerné. De plus, il précise que dans le Conseil d'administration de l'établissement public, il y aura certes des élus de Sèvres et de Chaville, mais aussi des personnalités qualifiées et des représentants du personnel.

Le Maire affirme qu'au départ l'établissement public aura le même objet que le SEL mais que par la suite, il pourra être élargi.

En ce qui concerne les relations entre la SEM et l'établissement public de coopération culturelle, le Maire souligne qu'il existe déjà des relations entre le SEL et son équivalent à Chaville, l'Atrium ; il ajoute que ces relations de coopération, de programmation et de billetterie commune, seront intégralement préservées. Il affirme que la SEM n'a pas vocation à prendre en charge la gestion du SEL dans la mesure où les deux instances resteront indépendantes l'une de l'autre dans la gestion de leurs activités respectives.

Le Maire invite le Conseil municipal à voter sur le projet de délibération.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un établissement public de coopération culturelle reprenant les activités de l'Association « SEVRES ESPACE LOISIRS ».**

**De plus, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adoption des statuts de la société d'économie mixte « Chevalier de Saint Georges » créée à l'initiative de la Ville de Chaville.**

**M. KOSCIUSKO-MORIZET est désigné en qualité de représentant de la Ville de Sèvres aux Assemblées générales de la SEM « Chevalier de Saint Georges ». De même, M. KOSCIUSKO-MORIZET et M. DETOLLE sont désignés en qualité d'administrateurs au Conseil d'administration de la SEM « Chevalier de Saint Georges ». M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN, M. PUZIN (ayant donné pouvoir à Melle CANDELIER), Mme BERES et Melle CANDELIER, ne prennent pas part au vote quant à la désignation des représentants de la Ville au sein de la SEM et de l'EPCC.**

**6°/ Création, aménagement et exploitation des aires de stationnement payant sur la voirie publique – Transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Val de Seine – Modification des statuts de la Communauté.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

Son rapport de présentation n'appelant pas d'observations particulières, le Maire soumet le projet de délibération aux votes des Conseillers municipaux.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Val de Seine de la création, de l'aménagement et de l'exploitation des aires de stationnement payant sur la voirie publique ainsi que la modification des statuts de la Communauté qui en résulte.**

**7°/ Budget communal – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les années 1999 à 2006.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Le rapport de présentation de M. DETOLLE effectué, aucune remarque n'étant formulée, le Maire invite les Conseillers municipaux à voter sur le point n° 7 de l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de délibération relatif à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les années 1999 à 2006 pour le budget communal.**

**8°/ Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.**

**Rapporteur : Monsieur BARRIER**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Le rapport de présentation de M. BARRIER n'appelant pas d'observations particulières, le Maire demande aux Conseillers municipaux de voter sur le projet de délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de délibération relatif aux créations et aux suppressions d'emplois dans l'effectif communal.**

**9°/ Personnel communal – Actualisation des régimes indemnitaires.**

**Rapporteur : Monsieur BARRIER**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Le rapport de présentation de M. BARRIER n'appelant pas d'observations particulières, le Maire soumet le projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de délibération relatif à l'actualisation des régimes indemnitaires applicables au personnel communal.**

**10°/ Autorisation donnée au Maire de signer les marchés relatifs à la fourniture et à la gestion d'ouvrages et de divers documents.**

**Rapporteur : Monsieur BARRIER**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

A la suite du rapport de présentation de M. BARRIER, le Maire donne la parole à M. MICHAUD.

M. MICHAUD demande si les différents lots du marché feront l'objet d'une consultation séparée ou s'ils seront attribués à un seul prestataire.

Le Maire répond que chaque lot pourra être attribué à un prestataire différent, selon les offres qui seront présentées ; il ajoute que ce système de consultation par lot permet, notamment, à des petites entreprises de présenter des offres.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer les marchés relatifs à la fourniture et à la gestion d'ouvrages et de divers documents.**

**11°/ Travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville – Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des travaux.**

**Rapporteur : Monsieur LEROY**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

Aucune observation n'est émise à la suite du rapport de présentation de M. LEROY.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à une mission d'ordonnancement, de**

**pilotage et de coordination des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville, avec 5 abstentions : M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN et Mme BERES.**

**12°/ Autorisation donnée au Maire de signer le marché relatif à l'achat de carburant et de prestations annexes par cartes accréditives.**

**Rapporteur : Monsieur LEROY**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Aucune observation n'est émise à la suite du rapport de présentation de M. LEROY.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer le marché relatif à l'achat de carburant et de prestations annexes par cartes accréditives.**

**13°/ Marché de nettoyage des bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire de signer un avenant avec la société Europe Services Propreté.**

**Rapporteur : Monsieur LEROY**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Aucune observation n'est émise à la suite du rapport de présentation de M. LEROY.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer un avenant avec la société Europe Services Propreté relatif au marché de nettoyage des bâtiments communaux.**

**14°/ Autorisation donnée au Maire de signer les marchés de fournitures relatifs à l'acquisition de trois cars pour le garage municipal.**

**Rapporteur : Monsieur CHAVATTE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

A la suite du rapport de présentation de M. CHAVATTE, le Maire donne la parole à Melle CANDELIER.

Melle CANDELIER demande la nature du carburant qui sera utilisé pour ces trois cars ; elle constate que la Ville n'a pas décidé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de cars hybrides ou au gaz.

M. CHAVATTE précise, qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de système hybride performant pour ce genre de cars, mais que la Ville étudie le sujet pour l'avenir.

Le Maire ajoute que l'urgence du remplacement des cars incendiés, ne permettait pas d'organiser un appel d'offres de ce type et que la location actuelle de deux cars est très onéreuse pour la Ville. Néanmoins, il précise qu'il a demandé dans le cadre de la Mission développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Seine, l'élaboration d'une étude sur l'utilisation de véhicules au gaz naturel, notamment, pour les véhicules des services techniques, dans la mesure où ce système paraît être actuellement le plus performant.

Melle CANDELIER souligne que la Ville de Lille, par exemple, vient d'acquérir 100 bus « propres » et fait remarquer qu'il existe aujourd'hui de réelles possibilités techniques fiables pour éviter le « tout diesel ». Pour conclure, elle regrette que la Ville ne profite pas de ce changement de cars pour acquérir des véhicules plus propres.

Le Maire considère que les évolutions techniques en la matière sont très rapides ; l'éthanol qui était, il y a un an, considéré comme l'avenir des véhicules « propres » est aujourd'hui fortement critiqué ; il ajoute qu'il est indispensable dans ce domaine de prendre en considération les expériences des autres Villes afin d'éviter des coûts inutiles.

A la suite de ces observations, le Maire invite le Conseil municipal à voter sur le point n° 14 de l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés de fournitures relatifs à l'acquisition de trois cars pour le garage municipal.**

#### **15°/ Budget communal 2007 – Décision modificative n° 1 du budget principal.**

##### **Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

M. DETOLLE précise que cette décision modificative prend en compte les opérations nouvelles ainsi que les besoins d'ajustement survenus depuis l'adoption, le 28 juin dernier, du budget supplémentaire de l'exercice 2007.

M. DETOLLE souligne que les nouvelles inscriptions en section d'investissements concernent, principalement, les acquisitions de véhicules pour le remplacement des cars incendiés, les travaux supplémentaires d'aménagement du stade des Fontaines et la constitution d'une première provision de 50 000 euros pour le remplacement de matériels endommagés au gymnase des Cent Gardes.

S'agissant des recettes, M. DETOLLE souligne l'inscription de l'indemnité versée par la compagnie d'assurances dans le cadre du sinistre du Centre technique municipal, le produit supplémentaire du fond départemental de la taxe professionnelle au titre des exercices antérieurs et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Pour conclure, M. DETOLLE précise que le budget reste équilibré, notamment, par la réduction de 211 984 euros de la réserve financière constituée au budget supplémentaire pour l'équilibre budgétaire de la décision modificative.

Le Maire invite les Conseillers municipaux à voter sur le projet de délibération relatif à la décision modificative n° 1 du budget principal.

**Le Conseil municipal, à la majorité, approuve la décision modificative n° 1 du budget communal 2007, avec 8 votes contre : Mme ROSSI, M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN, M. PUZIN (ayant donné pouvoir à Melle CANDELIER), Mme BERES et Melle CANDELLIER.**

**16°/ Transfert à « Résidences Sociales Ile-de-France » de la garantie communale accordée à la SA d'HLM Immobilière 3 F pour un emprunt de 121 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la transformation du foyer logement, sis au 14 rue Lecointre, en Maison relais.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

Le rapport de présentation de M. DETOLLE n'appelant pas d'observations particulières, le Maire invite le Conseil municipal à voter sur le projet de délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à « Résidences Sociales Ile-de-France » de la garantie communale accordée à la SA d'HLM Immobilière 3 F pour un emprunt de 121 000 euros, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la transformation du foyer logement, sis au 14 rue Lecointre, en Maison relais.**

**17°/ Autorisation donnée au Maire de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale pour la passation d'un marché de restauration collective.**

**Rapporteur : Monsieur SIMONNET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part aux votes.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A la suite du rapport de présentation de M. SIMONNET, le Maire donne la parole à M. BLANDIN.

M. BLANDIN demande quelles sont les contraintes de qualité qui ont été imposées dans le cadre de ce nouveau marché de restauration collective.

M. SIMONNET précise que le cahier des charges est actuellement en cours de réalisation par le service scolaire en collaboration, notamment, avec les parents d'élèves ; il ajoute qu'il était nécessaire de signer une convention entre le Centre communal d'action sociale et la Ville afin de pouvoir lancer un appel d'offres groupé.

M. BLANDIN demande si le coût pour la Ville, ou pour la Communauté d'agglomération du Val de Seine, a été étudié dans l'hypothèse d'un retour à une cantine municipale.

Le Maire considère que l'élaboration d'un cahier des charges précis et une bonne mise en concurrence permettent d'arriver, en termes de coûts, à des résultats très satisfaisants. Il précise qu'un changement de système de restauration collective nécessiterait, entre autre, d'importants travaux de construction de bâtiments, des frais de personnels et des investissements très lourds.

M. BARRIER ajoute que lors de la dernière réunion de la Commission « cantine » avec les parents d'élèves, il y a eut très peu de critiques de fonds sur le fonctionnement actuel de la cantine. Cela souligne, selon lui, la satisfaction générale qui existe à l'égard de ce système.

A la suite de ces remarques, le Maire soumet le point n° 17 de l'ordre du jour aux votes des Conseillers municipaux.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Centre communal d'action sociale pour la passation d'un marché de restauration collective.**

**18°/ Attribution d'une subvention à l'Association pour la Réhabilitation du réseau Hydraulique du Domaine Royal de Meudon en vue de la restauration d'un ouvrage d'art en forêt domaniale de Meudon.**

**Rapporteur : Monsieur CHAVATTE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.



La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

Le rapport de présentation de M. CHAVATTE effectué, le Maire demande aux Conseillers municipaux de voter sur le point n° 8 de l'ordre du jour.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention à l'Association pour la Réhabilitation du réseau Hydraulique du Domaine Royal de Meudon en vue de la restauration d'un ouvrage d'art en forêt domaniale de Meudon.**

**19°/ Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des classes créées par l'Education Nationale au sein de « Hôpital de jour pour enfants de Sèvres ».**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part aux votes.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A la suite de son rapport de présentation, aucune remarque n'étant formulée, le Maire soumet le projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des classes créées par l'Education Nationale au sein de « Hôpital de jour pour enfants de Sèvres ».**

**20°/ Application de la réforme du code de l'urbanisme – Institution, sur l'ensemble du territoire de la Commune, de l'obligation de dépôt de la déclaration préalable pour les travaux de clôtures en limite du domaine public et de la demande de permis de démolir des constructions.**

**Rapporteur : Madame LUCAS**

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable, M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

A la suite du rapport de présentation de Mme LUCAS, le Maire donne la parole à Melle CANDELIER.

Melle CANDELIER demande quels sont les moyens envisagés par la Ville pour informer les sévriens de l'institution, sur l'ensemble du territoire de la Commune, de l'obligation de dépôt de la déclaration préalable pour les travaux de clôtures en limite du domaine public et de la

demande de permis de démolir des constructions. En effet, selon elle, le défaut d'information serait une source importante de contentieux, dans la mesure où les sévriens pourraient commencer des travaux sans avoir eu connaissance de la dérogation mise en place sur le territoire de Sèvres.

Le Maire répond que les habitants seront informés par l'intermédiaire du Sévrien, du site Internet de la Ville et aussi par le service municipal de l'urbanisme, puisque la plupart des personnes souhaitant commencer des travaux se renseigne préalablement sur leurs droits et leurs obligations. Il ajoute que le présent projet de délibération est une mesure de simplification des procédures d'urbanisme et de protection du paysage urbain.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'institution, sur l'ensemble du territoire de la Commune, de l'obligation de dépôt de la déclaration préalable pour les travaux de clôtures en limite du domaine public et de la demande de permis de démolir des constructions.**

#### **21°/ Cimetière communal – Révision des tarifs.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

A la suite de son rapport de présentation, aucune remarque n'étant formulée, le Maire soumet le projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des taxes funéraires et des droits de concession pour l'année 2008.**

#### **22°/ Révision des droits de voirie et des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du cadre de vie en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. MICHAUD ne prenant pas part au vote.

A la suite de son rapport de présentation, aucune remarque n'étant formulée, le Maire soumet le projet de délibération aux votes des Conseillers municipaux.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des droits de voirie et des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'année 2008.**

**23°/ Révision du tarif de location des salles municipales.**

**Rapporteur : Madame DESTOUCHES**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A la suite du rapport de présentation de Mme DESTOUCHES, le Maire invite les Conseillers municipaux à voter sur le projet de délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs de location des salles municipales pour l'année 2008.**

**24°/ Détermination des tarifs des classes de découverte pour l'année scolaire 2007/2008.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

A la suite de son rapport de présentation, aucune remarque n'étant formulée, le Maire soumet le projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation des tarifs des classes de découverte pour l'année scolaire 2007/2008.**

**25°/ Rapport annuel au Conseil municipal sur l'activité du Syndicat intercommunal d'exploitation du réseau de Vidéocommunication de Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes (exercice 2006).**

### **Rapporteur : Monsieur de la RONCIERE**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

A la suite du rapport de présentation de M. de la RONCIERE, le Maire donne la parole à Mme ROSSI.

Mme ROSSI demande des explications sur l'absence de réseau Internet dans une partie seulement de la rue de la Garenne.

Le Maire donne la parole à M. BLANDIN.

M. BLANDIN espère, comme l'affirme M. de la RONCIERE, que fin 2008 tous les sévriens auront enfin un service de qualité et fiable. A cet égard, il demande pourquoi le Syndicat intercommunal d'exploitation du réseau de Vidéocommunication de Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes (Syndicat 3 S) a attendu aussi longtemps avant de réagir et d'engager une action en justice contre l'opérateur, dans la mesure où le service fourni est depuis longtemps de mauvaise qualité. Il demande des informations supplémentaires sur l'appel qui a été interjeté par le Syndicat 3 S contre le jugement du Tribunal de commerce de Paris, déboutant le Syndicat au profit de France télécom.

M. de la RONCIERE précise que l'attente avant l'engagement de l'action en justice s'explique par le fait que le syndicat 3 S souhaitait exercer une action conjointe par l'intermédiaire de l'Association nationale des Villes câblées ; au regard de l'hésitation de cette dernière, le Syndicat 3 S a finalement décidé d'agir seul.

Concernant l'appel, M. de la RONCIERE précise qu'il ne sera plaidé qu'au cours de l'année 2008, sans pouvoir donner des informations plus précises pour le moment.

Le Maire indique que M. de la RONCIERE intervient fréquemment pour des problèmes techniques rencontrés par des sévriens ; il ajoute que la situation s'améliore, bien qu'il y ait encore du travail.

Pour conclure, le Maire précise qu'il a rencontré le nouveau Président de Numéricable qui lui a confirmé qu'il va s'attacher à faire évoluer la situation dans un délai de six à huit mois. Il souligne que la situation est en cours d'amélioration comme prévu.

**Sur invitation du Maire, le Conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport annuel sur l'activité, pour l'exercice 2006, du Syndicat intercommunal d'exploitation du réseau de Vidéocommunication de Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes.**

**26°/ SEMI-SEVRES – Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation de la société.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité, M. BLANDIN ne prenant pas part au vote.

A la suite de son rapport de présentation, le Maire donne la parole à M. BLANDIN.

Concernant le compte de résultats de l'exercice 2006, M. BLANDIN indique que l'excédent souligné par le Maire correspond essentiellement à l'opération des Binelles ; aussi, selon lui, sans cette dernière, les comptes de la SEMI-SEVRES seraient quasiment équivalents à ceux des années précédentes, c'est à dire en déficits.

M. BLANDIN fait noter qu'il y a dans le cadre de la SEMI-SEVRES, deux cœurs de métiers, à savoir le métier de bailleur loueur et celui de maître d'œuvre, d'aménageur ; il estime, pour l'année 2006, que le métier d'aménageur a été valorisé, permettant ainsi de couvrir les pertes récurrentes de la SEMI-SEVRES sur des opérations de bail. Aussi, il s'interroge sur la pérennité de cette structure, dans le sens où il n'y aura pas toujours des opérations d'aménagement suffisamment importantes pour couvrir ses pertes.

M. BLANDIN rappelle que son groupe souhaite voir adosser la SEMI-SEVRES à une structure plus importante, afin de limiter ses pertes structurelles en qualité de bailleur et d'assurer sa pérennité sur le long terme.

Enfin, M. BLANDIN demande quel a été le coût de la plaquette d'information sur la SEMI-SEVRES, qui a été distribuée dans la Ville.

Le Maire donne la parole à Mme ROSSI.

Mme ROSSI rappelle que la SEMI-SEVRES est un bailleur social qui, malgré ses difficultés financières actuelles, demeure une structure à taille humaine, qui gère les dossiers des sévriens avec une très grande attention. Son absorption par une plus grande société lui ferait perdre cette qualité de bailleur social.

M. BLANDIN précise que son groupe ne propose pas de supprimer la SEMI-SEVRES mais souhaite seulement souligner que par sa structure actuelle, elle coûte à la Ville environ 500 000 euros par an ; il souhaite que ce choix politique soit assumé clairement par la Municipalité.

Le Maire relève le caractère mensonger des chiffres donnés par M. BLANDIN, puis donne la parole à M. CHABOUD.

M. CHABOUD, tout en admettant qu'il y a beaucoup de produits exceptionnels cette année, qui enjolivent les comptes de la SEMI-SEVRES, fait remarquer qu'il y a eu également des actions de renégociation d'emprunts qui ont généré des charges exceptionnelles. Les chiffres de 2006 sont prometteurs dans la mesure où il existe un résultat net de charges exceptionnelles entraînant, en terme de gestion locative, un résultat qui serait supérieur à celui d'aujourd'hui.

Le Maire précise qu'il n'a pas le coût en tête de la plaquette ; il souligne que pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la SEMI-SEVRES, il était tout à fait normal de réaliser un document de

ce genre qui au demeurant ne représente que quatre pages. Il ajoute que le coût de celle-ci pourra être communiqué.

Le Maire ajoute, concernant les résultats comptables de l'exercice 2006, que lors de sa prise de fonction en qualité de Président de la SEMI-SEVRES, son premier acte a été de reprendre à zéro l'opération des Binelles, notamment en changeant d'architecte. Au final, cette opération a été positive pour la SEMI.

Concernant la structure de la SEMI-SEVRES, le Maire précise que l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine, qui est un des plus gros bailleurs de France, bénéficie de subventions considérables du Conseil général ; cela montre, selon lui, tout en admettant qu'il faut que la SEMI fonctionne essentiellement à partir de sa fonction de bailleur, qu'un tel organisme ne peut pas vivre seulement à partir de son métier de bailleur, sauf à réaliser fréquemment des opérations nouvelles et à disposer d'un patrimoine très ancien.

Le Maire souligne que le rapprochement avec un autre organisme de taille équivalente ou plus grande est à l'étude, ainsi que la forme sous laquelle cela doit se faire ; il rappelle qu'avant de faire ces études, il était indispensable de remettre le fonctionnement de la SEMI-SEVRES sur de bons rails ; il souligne que cela a été fait maintenant, puisqu'elle dispose de plus de 4 millions d'euros de capitaux propres à la fin 2006.

M. BLANDIN demande quelle est la part entre les subventions d'équipements et les subventions de fonctionnement, dans le montant total des subventions dont elle bénéficie.

Le Maire précise qu'il s'agit uniquement de subventions d'investissement correspondant à l'amortissement comptable des dotations initiales de l'Etat au moment de la construction, il y a plus de vingt ans, et qu'il ne s'agit absolument pas de subventions de la Ville ou d'autres organismes.

A la suite de ces remarques, le Maire invite les Conseillers municipaux à voter sur le point n° 26 de l'ordre du jour.

**D'une part, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur la situation de la SEMI-SEVRES pour l'exercice 2006.**

**D'autre par, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne quitus aux représentants de la Ville au Conseil d'administration de la SEMI-SEVRES en ce qui concerne l'exécution de leur mandat au cours de l'année 2006, avec 5 abstentions : M. MICHAUD, Mme CYROT (ayant donné pouvoir à M. BLANDIN), M. GERBAUD, M. BLANDIN et Mme BERES.**

**Le Maire, en sa qualité de Président de la SEMI-SEVRES, ne prend pas part aux votes.**

**27°/ Communication de l'avis du Conseil de communauté sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France arrêté par le Conseil régional.**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

**A la suite de la communication du Maire sur l'avis du Conseil de communauté du Val de Seine sur le projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France arrêté par le Conseil régional, le Conseil municipal en prend acte à l'unanimité.**

**28°/ Communication sur le projet d'amélioration des fréquences des bus de la ligne 469 (réseau Traverciel).**

**Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

**A la suite de la communication du Maire sur le projet d'amélioration des fréquences des bus de la ligne 469 (réseau Traverciel), le Conseil municipal en prend acte à l'unanimité.**

**29°/ Communication du rapport social 2006 établi par le Centre communal d'action sociale.**

**Rapporteur : Monsieur SIMONNET**

La Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs en date du 3 décembre 2007 a donné un avis favorable à l'unanimité.

**Aucune observation n'étant émise à la suite du rapport de présentation de M. SIMONNET, le Conseil municipal, sur invitation du Maire, prend acte à l'unanimité de la communication du rapport social 2006 établi par le Centre communal d'action sociale.**

**30°/ Compte-rendu de la délégation au Maire.**

**Rapporteur : Monsieur BARRIER**

**N'appelant aucune observation particulière, le Conseil municipal prend acte à l'unanimité du compte-rendu de la délégation au Maire.**

Le Maire remercie les Conseillers municipaux en leur souhaitant de joyeuses fêtes et lève la séance à 23 heures 15.

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité par  
le Conseil municipal lors de sa séance du 21 février 2008.*